

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Séance du 24 janvier 2013

Ordre du jour

1. Comité de concertation Gouvernement fédéral Gouvernements des Communautés et des Régions.
2. Relations avec le Parlement de la Communauté française.
3. Infrastructures scolaires de la Communauté française.  
Subventions accordées aux établissements scolaires dans le cadre du programme prioritaire de travaux (PPT).
4. Approbation du règlement d'ordre intérieur du Conseil supérieur des sports.
5. Infrastructures culturelles.  
Le 106 – convention d'emphytéose sur une parcelle du bâtiment en vue de l'installation d'une cabine électrique à haute tension.  
Lecture unique
6. Exécution du décret relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle.  
Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 mars 2012 relatif aux aides à la création.  
Seconde lecture
7. Projet d'arrêté accordant à la Croix-Rouge de Belgique l'autorisation d'accepter une libéralité.  
Lecture unique
8. Avant-projet d'arrêté fixant, pour l'année scolaire 20122013, les ressorts des centres psychomédico-sociaux de la Communauté française.  
Première lecture
9. Projet d'arrêté autorisant l'organisation d'une partie du dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primoarrivants de l'école fondamentale de Stoumont dans le centre d'accueil de Borgoumont.  
Lecture unique
10. Projet d'arrêté accordant dérogation à l'école d'enseignement secondaire spécialisé « EEPSSIS » d'Horrues à être coopérant du Centre d'éducation et de formation en alternance organisé par la province à Quenast.  
Lecture unique